Marcq-en-Barœul. — *Contributions directes.* — M. de Casteras, percepteur des contributions à Marcq, vient d'être nommé par avancement à la perception d'Armentières. Son successeur serait, nous dit-on, M. le percepteur de Saint-Omer.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur
à **3,60** le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	
Rue du Bois, 13;	Rue Notre-Dame, 27;
Rue de l'Industrie, 2;	Rue de l'Ommelet, 143.
Rue Pierre-de-Roubaix, 139.	Rue de la Chaussée, 1
Rue Pierre-de-Roubaix, 38;	Rue Decrême, 37;
Place d'Amiens, Mayot, boul.);	Rue Turgot, 68;
Rue d'Italie, 34;	Place de la Gare, 129.
Rue de l'Epeule, 188;	Grande-Rue, 38.
Rue de Tourcoing, 155;	Rue de la Fosse-aux-Chênes, 98
Rue du Tilleul, 123;	A TOURCOING
Boulevard de Strasbourg, 126;	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4;
Rue Corneille, 7;	Rue de Gand, 91;
Rue Ma Campagne, 113;	Rue du Tilleul, 46.
Rue du Collège, 74 bis;	A CROIX
Rue de Cartigny;	Rue de la Gare chez M. Duriviez
Rue de la Halle, 9;	A LILLE
	Rue Royale, 38, épic. Devernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87930

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPERIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier décorateur,
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILL
83805—37910

LILLE

Un sermon de M. le chanoine Chabé à Lille. — M. le chanoine Chabé, supérieur du collège de Roubaix, donnera un sermon, mardi, à 4 heures, à la basilique de Notre-Dame de la Treille, à Lille, à l'occasion des fêtes patronales de la Faculté catholique.

Le général de brigade Avon est nommé adjoint au commandant supérieur de la défense de Lille.

Vol de bicyclettes à Lille. — La police vient de mettre en état d'arrestation plusieurs ouvriers travaillant à la manufacture de MM. Dupont frères, constructeurs de vélocipèdes, rue Nationale, à Lille.

Ce sont les nommés : Cyrille Oudenhove, 24 ans et Henri Manuet, 45 ans, qui, depuis un certain temps, dérobaient différentes pièces dont un nommé Denef se servait pour construire des vélocipèdes qu'il vendait à vil prix. Ce dernier a naturellement été arrêté. Le montant des pièces est évalué à 2.000 francs.

Les bouilleurs de cru

Les distilleries traversent en ce moment une forte crise. Le travail a dû être suspendu dans les établissements suivants : MM. Porion, à Saint-André-lez-Lille, Wopssen, à La Gorgue, Lefebvre, à Corbehem, Beauchamps, à Soissons et Bucy-le-Long ; Collette, à Allennes-les-Marais, Schotsmans, à Wavrin, Schotsmans, à Capelle, Bourdon, à Remy.

Nous lisons dans le *Bulletin des Halles*, de Paris, que dans toutes les régions où l'on cultive la betterave à distillerie, on prévoit, cette année, une forte diminution d'ensemencement. Les betteraves seront remplacées par de l'avoine, de l'orge, du blé de printemps, des pommes de terre et de la chicorée.

Des plaintes parviennent de toutes parts.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du samedi 16 mars

Présidence de M. V. HASSEBROUCQ, maire

A 8 heures 10, M. le Maire prend place à son fauteuil : quatre conseillers seulement sont présents MM. Sénélar, Emile Destombes, Honoré-Colson et Delphin Dumortier.

A 8 heures 20 la séance est ouverte. Répondent à l'appel nominal MM. Hassebroucq, maire, Diéval, Sénélar, Masure, adjoints; Honoré-Dumortier, Ducoulombier, Salembien, De Lavaivre, Honoré-Colson, Delphin Dumortier, Augustin Dalle, Cruque, Lepiat, Delcroix, Emile Destombes, Théry, Lemaire, Loridan et Beuoit.

Service des eaux. — Le Conseil approuve la soumission de M. Fontaine relative à la livraison de trois cuves pour les réservoirs des Francs. Cette question avait figuré à l'ordre du jour d'hier.

Liste des répartiteurs pour 1896. — Il est procédé à la nomination des candidats à présenter pour la nomination des répartiteurs pour 1896. Sont désignés MM. Ducoulombier, Charles Leplat, Sénélar, Henri Vienne, Théry, Cruque comme titulaires résidents; MM. Dervaux-Welzel, Jubaru, Louis Monlagne, Diéval et Louis Grau comme suppléants.

MM. Pierre Delsalle, Pierre Crépel, Leroux, Hellin et François Lecouture comme répartiteurs non résidents et MM. Xavier Bataille, Masure-Cau, Henri Delcour, Jules Dessauvages comme suppléants.

Orphéonistes Crick-Sicks. — Cette société avait sollicité un subside de 5000 fr. pour assister au concours de Vichy. La commission des finances, par l'organe de son rapporteur M. Cruque, a émis l'avis de n'accorder que 40 fr. de subvention par membre, soit 1200 fr.

Mais depuis la décision de la commission, M. Edmond Masurel, président des *Crick-Sicks*, a retiré la demande, la société ayant renoncé au projet d'assister au concours de Vichy.

Ce rapport ne donne donc lieu à aucune délibération.

Société de tir à la perche St-Georges. — Sur les conclusions prises par M. Cruque au nom de la commission des finances, il n'est pas donné suite à une demande de subvention de 1000 fr. pour organiser un concours.

Pension de retraite à trois anciens pompiers. — Trois pompiers retraités MM. Modeste Duforest, Henri Prouvost et François Despiechin, avaient sollicité une augmentation de pension de 50 fr. La Commission des finances, par l'organe de son rapporteur, M. Théry, a cru devoir rejeter la demande en raison de ce que le règlement est formel sur ce point à la caisse de retraites ne fournit aucun supplément.

M. Delphin Dumortier parle en faveur de l'augmentation sollicitée, surtout pour deux des pétitionnaires qui sont nécessiteux.

M. le Maire fait remarquer que la caisse des retraites possède des statuts auxquels il est impossible de déroger.

M. Muller propose de traiter la question à huis-clos afin de pouvoir communiquer les résultats de l'enquête faite sur les pétitionnaires. — Adopté.

Nouvelle rue à ouvrir entre la rue des Piats et la rue Jean Legrand. — Au nom des commissions des Finances et de la Voirie, M. Tack en l'absence de M. Masurel-Leclercq présente le rapport suivant :

« Vous avez renvoyé à l'examen de vos commissions réunies des Finances et de la Voirie une pétition adressée à M. le Maire, par laquelle plusieurs propriétaires proposent l'ouverture d'une rue de 13 mètres de largeur entre les rues des Piats et Jean Legrand.

» La rue à ouvrir prolongerait presqu'en ligne droite, jusqu'à la rue Jean Legrand, la partie de la rue des Piats comprise entre la rue du Touquet et la rue Saint-Paul ; son raccordement avec la rue des Piats formerait en face de l'école municipale un dégagement qui aurait, en un point, au moins 27 mètres de largeur.

» Sous le rapport de la circulation, la réalisation du projet constituerait un raccourci de 100 mètres entre les quartiers très populeux du Touquet et du Chêne-Houpline par la rue Jean Legrand. Cette diminution de parcours serait extrêmement précieuse pour les enfants qui fréquentent l'école municipale et qui habitent les rues de la Croix-Rouge, Haute et du Chêne-Houpline ; elle leur permettrait, en même temps d'éviter le carrefour du pont des Piats où la circulation des voitures est très importante. La rue projetée présente donc un certain caractère incontestable d'utilité.

» Les travaux de voirie comprenant la construction d'un aqueduc qui coûterait 5,500 fr. et d'une chaussée pavée qui demanderait 16,000 exigeraient ensemble une dépense de 21,500 francs.

» Vos Commissions, Messieurs, ont été d'avis, à l'unanimité des membres présents, qu'il y a lieu d'accepter la proposition faite à la ville, et, par application de l'article 83 du règlement de la voirie concernant l'ouverture des nouvelles rues, elles ont estimé que la part contributive de la ville dans les travaux de construction d'un aqueduc et d'une chaussée peut être fixée à un tiers de la dépense, soit 7.166 fr. 67.

» Les propriétaires intéressés ont adhéré à cette condition laissant à leur charge les deux autres tiers, c'est-à-dire la somme de fr. 14,333,33.

» Ils s'engagent, en outre, à avancer, pendant trois ans, sans intérêt, la part de la ville, et ils ont signé, en conséquence, la soumission dont la teneur suit : (suit la soumission).

» Nous avons l'honneur, Messieurs, de vous proposer d'accepter cette soumission et de prendre la délibération suivante :

« Le Conseil municipal,

» Vu la soumission, en date du 30 octobre 1894, par laquelle » MM. Derville, Catteau, Albert Lorthiois et Louis Dubois offrent de céder à la ville les terrains nécessaires à l'ouverture » d'une rue de douze mètres de largeur entre les rues Jean » Legrand et des Piats, et de participer, pour les deux tiers de » la dépense, dans les frais de voirie ; et, en outre, de faire » avance à la ville, pendant trois ans, du dernier tiers, sans » intérêts ;

» Vu le plan d'alignement assignant à la rue une largeur de » douze mètres ;

» Vu les projets de construction d'un aqueduc et d'une chaussée dans la dite rue ;

» Approuve : 1° La soumission ci-dessus transcrite et accepte » les offres de concours y mentionnées ;

» 2° Le plan d'alignement dressé à la date du 11 avril 1894, » par le directeur de la voirie ;

» 3° Les projets des travaux de voirie dressés par le même et » à la même date et comprenant la construction d'un aqueduc » s'élevant à la somme de 5.500 fr. et à la construction d'une » chaussée pavée montant à 16.600 fr. formant ensemble une » dépense de 21 500 fr.

» Dit que la rue dont il s'agit, projetée entre la rue des Piats » et la rue *Jean Legrand, sera classée comme* voie publique, et » décide que les travaux de construction d'un aqueduc et d'une » chaussée pavée feront l'objet de deux adjudications distinctes » mais seulement après le versement à la caisse municipale » par les soumissionnaires de la somme de 14,333 fr. 33, à titre » de participation dans la dépense, non remboursable, et de » 7,166 fr. 67, à titre d'avance remboursable en 1897. »

Les conclusions de ce rapport sont adoptées sans observation.

M. Tack réclame pour la prolongation de la rue du Collecteur, qui a plus d'importance encore que celle qu'on va créer.

Travaux de voirie. — Au nom de la commission de la voirie, M. Ducoulombier propose la reconstruction de l'aqueduc de la rue du Château et de la rue du Moulin-Fagot dans la partie comprise entre la rue de l'Est et la rue Verte, qui nécessitera une dépense de 13,500 fr.

Le même rapporteur conclut à ce qu'il soit donné satisfaction aux habitants de la rue de l'Epine, qui réclament la construction d'une chaussée pavée dans la partie de la rue comprise entre les rues Winoc-Chocqueel et du Touquet : la dépense sera de 25,700 fr.

Les travaux, comme dans le projet précédent, seront mis en adjudication publique.

Les conclusions des deux rapports sont adoptées.

Le classement de la rue d'Alsace. — Voici le rapport présenté, à ce sujet, par M. De Lavaivre, au nom des commissions de la Voirie et des Finances :

« Vous avez renvoyé à vos Commissions réunies des Finances et de la Voirie une demande présentée par les propriétaires riverains des rues d'Alsace et de Lorraine tendant au classement de ces deux rues dans le réseau des voies publiques.

» RUE D'ALSACE. — La rue d'Alsace a une longueur de 347=40 ; elle part de la rue d'Anvers et aboutit à la rue de Paris à 5 mètres au Nord de l'entrée de la rue de la Vigne ; avec une largeur de 12 mètres entre façades, sur une seule direction droite, elle présente, dans son profil en long, une pente de 0=016 par mètre seulement ; elle est pourvue, dans son sol, d'un aqueduc construit suivant les dimensions adoptées par le service de la Voirie ; sa chaussée à 3=50 de largeur ; elle est pavée en grès de Lessines, de la forme dite « boutisse » sur une fondation en scories et sur 0=15 d'épaisseur de sable. Bien que les pavés n'aient qu'une hauteur de 0=15, ils forment cependant une chaussée solide.

Les trottoirs n'ont qu'une largeur de 2 mètres. Réglementairement ils devraient avoir 2 m. 50.

Les dépenses faites en travaux de voirie, par les propriétaires de la rue, ont été évaluées ainsi qu'il suit, par le Directeur de la voirie.

Construction de l'aqueduc 322 mètres courants, à 25 fr. le mètre, 8 050 fr. Construction de la chaussée 1.477 mètres carrés, à fr. le mètre, 7 889 fr. Total 15 939 fr.

» Les dépenses restant à faire pour compléter ces travaux de voirie, et qui consistent dans l'élargissement de la chaussée à sept mètres, s'élèveraient suivant le devis dressé par le service de la Voirie à fr. 14.700, soit ensemble fr. 30.639.

» La rue d'Alsace est bâtie sur plus des deux tiers de la longueur de ses fronts à rue. Par son tracé au milieu de terrains situés en pleine agglomération, elle contribue, pour une large part, à l'extension de la ville dans un quartier qui prend, depuis quelques années, une très grande importance par ses nouveaux établissements industriels.

Vos Commissions, Messieurs, à l'unanimité des membres présents à leur séance, ont reconnu que la rue d'Alsace présente un caractère d'utilité publique suffisant pour être admise au réseau urbain; elles sont d'avis qu'il y a lieu de la classer et elles estiment que par application des dispositions de l'article 82 du règlement général de la voirie, la ville pourrait intervenir dans les frais de travaux de voirie pour un tiers de la dépense totale, soit pour fr. 10,213, laissant à la charge des propriétaires intéressés les deux autres tiers, c'est-à-dire fr. 20,425. Ils ont dépensé déjà en travaux d'aqueduc et de chaussée une somme de fr. 15,939. Il leur reste à payer fr. 4,487.

» Les conditions ainsi posées ont été acceptées par les demandeurs qui s'obligent, de plus, à avancer, sans intérêts, pendant trois ans, le tiers de la dépense laissée à la charge de la ville, et qui ont souscrit la soumission ci-après transcrite : (Suit la soumission). »

» RUE DE LORRAINE. — La rue de Lorraine est ouverte entre la rue d'Alsace et la rue de la Blanche-Porte ; elle a une longueur de 65 mètres comme la rue d'Alsace ; sa largeur est de douze mètres entre façades sur une seule direction droite avec un profil en long régulier. Elle est pourvue des mêmes travaux de voirie. En un mot, elle se trouve absolument dans la même situation que la rue d'Alsace. Aussi vos commissions ont-elles émis un avis favorable à son classement comme voie publique en prenant aussi à la charge de la ville un tiers de la dépense totale des travaux de voirie. Mais, sur les cinq propriétaires des terrains bordant la rue, un seul, M. Honoré, fait résistance et n'accepte pas les conditions posées. Il y a donc lieu par ce fait d'ajourner toute décision concernant le classement de la rue de Lorraine. »

Le rapporteur propose d'approuver la soumission présentée par les propriétaires de la rue d'Alsace et de prendre une délibération conforme. Les travaux seront mis en adjudication publique.

La dépense sera de 15.700 fr.

M. Masure présente une observation au sujet du pavage des trottoirs.

Le rapport est approuvé.

Muse des Travailleurs. — Le Conseil porte la subvention de cette société de 300 à 400 fr. Rapport de la commission des finances présenté par M. Loridan. Adopté.

Comptes et budgets des Fabriques d'églises. — M. Benoit demande à la Fabrique paie des contributions.

M. le Maire fait remarquer que les édifices publics ne sont pas soumis aux contributions.

M. Benoit. — C'est un commerce comme un autre.

Ces observations sont appuyées par MM. Delphin Dumortier et Despinoy.

Les conclusions des rapports de M. Tack sont adoptées sans autres observations.

Le concours agricole à Tourcoing. — Nous avons dit déjà que le Comice agricole de l'arrondissement de Lille avait choisi Tourcoing pour y tenir son concours en 1895 et réclamait la participation de la ville, pour une part, dans les charges d'organisation.

La question a été examinée par les commissions des finances et des fêtes et leur rapporteur, M. Théry-Rasson, expose aujourd'hui les résultats de cet examen.

Après avoir fait ressortir l'intérêt que présentait pour la ville une fête de ce genre, M. Théry-Rasson entre dans les détails d'organisation.

Le concours aurait lieu le 7 juillet prochain et comprendrait quatre expositions distinctes : 1° Celle des animaux des races bovine et porcine qui se tiendrait sur la place Thiers ; 2° Celle des machines agricoles et instruments aratoires qui serait établie sur la place Charles Roussel et sur le terre-plein en face de Saint-Christophe; elle se prolongerait jusqu'au mardi matin ; 3° Celle des produits du sol qui seraient étalés dans la future salle du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville ; et 4° Celle des volailles et des animaux de basse-cour.

Ici, une difficulté s'est présentée pour le choix de l'emplacement. Le comice agricole demandait de pouvoir organiser l'exposition de volailles à côté de celle des produits du sol dans l'Hôtel-de-Ville, dans la future salle des fêtes :

M. le Rapporteur s'exprime ainsi à ce sujet ;

« Vos Commissions ont tout d'abord éprouvé un certain sentiment de gêne et d'embarras devant cette perspective d'abriter des volailles et des animaux de basse-cour dans l'Hôtel-de-Ville même.

» Mais diverses raisons nous ont été successivement fournies ; en premier lieu, on nous a donné l'assurance que toute cette gent volatile aurait été si bien mise en cage, que les léporides eux-mêmes auraient été si inoffensifs dans leurs petites cabanes qu'il n'y avait aucun dommage ni aucune détérioration à craindre.

» Puis, on nous a fait observer que dans cette grande salle, pompeusement décorée par anticipation du nom de salle des fêtes, il n'existait aucune décoration susceptible d'être souillée que son vaste vaisseau présentait par le fait même de l'absence de plafond, les meilleures conditions d'aération, avantage qu'il ne faut pas dédaigner dans notre cas. Enfin, il paraît qu'on éprouve les plus grandes difficultés à trouver un autre emplacement aussi convenable.

» En présence de ces diverses articulations, vos commissions, remises de leur premier émoi, étaient déjà sur le point d'émettre un avis favorable, lorsque se souvenant de vous, Messieurs, et ne voulant pas sans votre assentiment empiéter sur votre domaine, elles ont décidé de vous soumettre la question et de vous inviter à unir vos efforts pour la trancher avec plus de sagesse.

» Il me reste à vous dire, en ce qui concerne ce concours de volailles, qu'il est organisé par une section spéciale du comice agricole ; cette section est connue sous le nom de Société d'Aviculture

» Cette société se charge de tous les frais d'installation et a son matériel complet ; la ville n'aurait qu'à placer, autour de la salle, des planches sur des tréteaux, de façon à permettre de ranger les cages.

» Il faut ici vous faire remarquer que ce concours commencerait le samedi 6 juillet prochain et durerait deux jours. L'entrée en serait payante; le produit des entrées de samedi serait laissé à la société d'Aviculture, et celui des entrées de dimanche serait attribué au Bureau de Bienfaisance : le tarif pour ce jour la serait abaissé à 0,25 centimes par personne. »

Au point de vue financier, le Comice agricole sollicitait une subvention de 2,000 fr.

Les commissions proposent de voter un crédit de 1.500 fr., dont 2,000 fr. seront remis au Comice agricole pour être distribués à titre de primes au nom de la ville, 676 fr. seront employés à l'acquisition de médailles et le surplus servira à couvrir les frais d'installation et de décoration laissés à la charge de la ville.

M. Muller ne voit aucun inconvénient à loger les volatiles à l'Hôtel-de-Ville; seulement, si on y loge les oies, les lapins, comment fera-t-on les travaux projetés pour notre édifice communal.

M. le Maire répond que les travaux ne pourront pas s'effectuer de suite.

M. Tack constate que ces travaux tardent bien à s'exécuter.

M. le Maire dit que l'agencement de l'éclairage et du chauffage est cause de ces retards.

M. Tack profite de la circonstance pour réclamer de nouveau une salle à la disposition des conseillers municipaux.

M. Cruque désire que le concours des instruments aratoires et machines agricoles se termine le lundi soir.

M. Delphin Dumortier demande que le produit des entrées, le premier jour, soit partagé entre le Bureau de Bienfaisance et le Comice agricole, et que l'entrée soit gratuite le second jour.

M. le Maire dit qu'il serait difficile, à cause de la foule, de donner l'accès gratuit.

Sous le bénéfice de ces observations, le rapport de M. Thery est adopté avec cette réserve toutefois que les entrées seront de 1 fr. le samedi et 25 centimes le dimanche et que le produit sera partagé l'un et l'autre par parties égales, entre le bureau de bienfaisance et le comice agricole.

Le Conseil se constitue en comité secret et la séance est levée.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 16 mars.* — LES VOLS DE LAPINS. — Un certain nombre d'habitants du quartier du Pile, à Roubaix, s'étaient plaints d'avoir été victimes de vols de lapins. Une surveillance fut exercée, et deux jeunes gens de seize à dix-sept ans furent arrêtés. Charles Legge et François Duriez : ce dernier a dix-sept ans, il est condamné à deux mois de prison; quant à Legge, âgé seulement de quinze ans, il est acquitté comme ayant agi sans discernement et remis à son père.

SUITES DE L'IVRESSE. — Une ménagère qui habite boulevard de Belfort, à Roubaix, s'était montrée rue de Tourcoing, en état d'ivresse. Les agents de service au Pont Morel lui conseillèrent de rentrer chez elle mais elle les insulta. De là arrestation pour ivresse et outrages aux représentants de la force publique. Elle encourt une peine d'un mois d'emprisonnement et cinq francs d'amende.

UN CONSOMMATEUR DANGEREUX. — Le 10 mars dernier vers huit heures du soir, était entré dans l'estaminet de Mme Mession, cabaretière, rue Newton à Roubaix, un débourreur du nom de Nicolas Spraey, 27 ans. Comme il tenait à peine sur ses jambes, la cabaretière se refusa à lui servir à boire ; ce qui mit Spraey en fureur. S'armant d'une bouteille qu'il avait prise sur le comptoir, il en frappa la fille de Mme Mession et menaçait de tout briser.

Nécessairement, la police fut appelée, mais quand deux agents se présentèrent, il tira de sa poche un couteau et les menaça de cette arme. — Il fallut l'intervention de deux autres agents pour venir à bout de la résistance de Spraey.

Arrêté et traduit en correctionnelle, ce dernier est condamné à quatre mois.

SCÈNE DE MÉNAGE. — Il y a à peu près un mois, était arrêté, pour mauvais traitements envers sa femme, Victor C.... 48 ans, demeurant rue de l'Epeule à Roubaix. Il fut ensuite relâché et appelé ensuite, par citation, devant le Tribunal. La femme du prévenu n'avait pas été très grièvement blessée : C... reçut une peine de six jours.

DES ESCROQUERIES avaient été commises par une femme appelée Isabelle Olivier, étalagiste à Lille, au préjudice de Mme Muyon, cabaretière, et M. Napoléon Dabrin, épicier à Lannoy.

Quoique régulièrement appelée, la prévenue ne comparaît pas : elle est condamnée à deux mois par défaut.

POUR VIOLENCES graves exercées sur Vanderaghe, tisserand à Roncq, Félix Terryn, encourt par défaut une peine de six mois.

Concerts et Spectacles

— C'est le dimanche 31 mars, qu'aura lieu à la Maison des Œuvres, Grand'Rue 84, une grande soirée récréative au profit de la caisse de chômage du syndicat des Vrais Travailleurs de Roubaix. Premières : 1 franc; secondes : 50 centimes.

— Une grande séance d'escrime et de danse, organisée par M. Désiré Vandenecde, professeur d'escrime à Roubaix, aura lieu aujourd'hui 17 mars, à 6 heures précises, salle de l'Abondance, chez M. Danneels, 66 rue de Mouveaux. *Prix d'entrée : 30 centimes.*

Wattrelos. — Aujourd'hui dimanche 17 mars, à 6 heures précises du soir, grand concert offert à ses membres honoraires et exécutants par la *Musique municipale, sous la direction de M. L. Montaigne.* Cette soirée à laquelle les *Bobb's fortissimo, musicals excentrique,* paveurs mélomanes du Théâtre de la Scala ont bien voulu prêter leur concours, aura lieu dans la *grande salle du musique de Mme veuve Parent.* Suit le programme :

Première partie. — Musique municipale : 1° Rallet 1. Entrée des Tziganes, 2. Danse Hongroise, Messager; 2° Espana, grande valse Chabrier; M. Paul Grumiaux. Pensées d'Automne, Massenet; M. Jules Bodin, Air varié pour clarinette, Blancou ; M. Victor Verquin, Grand air du Bal masqué, Verdi ; les Bobb's Fortissimo, Automatic musicals; M. Jules Parent, monologue ; M. Wattecamps, Chansonnette comique.

Deuxième partie. — M. Paul Grumiaux : Le Credo du Paysan Goublier; M. Camille Versavel : Air varié pour flûte sur Malbrough, Genin; M. Victor Verquin : La Coupe du Roi de Thule, Diaz; Les Bobb's Fortissimo, pavenrs mélomanes; MM. Paul Grumiaux et Victor Verquin : Duo de la Muette de Portici, Auber; M. Wattecamps : chansonnette comique. Le concert sera terminé par les Deux Sans culottes, vaudeville par MM. J. Parent, J. Lepoutre, P. Lecroart, A. Salembier et A. Lefebvre.

Croix — Aujourd'hui dimanche, 17 mars, à 6 heures du soir, la société chorale de Croix offre, dans la salle des fêtes de cette ville, une soirée intime aux parents des membres de la Société. Elle s'est assurée le concours d'artistes distingués. Les portes seront ouvertes à 5 heures 1/2.

Le concert de Musique Municipale et les orphéonistes Crick Sicks. — Voici le programme du concert que la Musique municipale et les orphéonistes Crick-Sicks donneront dans la salle des fêtes de la place Leverrier, le dimanche 17 mars à huit heures du soir. Les portes seront ouvertes à partir de sept heures et quart, afin de permettre aux amateurs non encore munis de billets de s'en procurer au contrôle.

Première partie. — 1° Musique municipale : A Military, ouverture, arrangée par M. A. Grisey; James Watterson; B Histoire de la Forêt de Vienne, grande valse, arrangée par M. A. Grisey, John Strauss; 2° M. Paul Deldyck, ténor solo des orphéonistes Crick-Sicks, grand air de la Juive, Halévy; 3° MM. Goguenheim et Delbarre, solistes de la Musique municipale, duo pour flûte et hautbois sur l'opéra l'Etoile du Nord, Meyerbeer; 4° Mme Eva Malza, professeur de chant à Paris, air d'Hérodiade, de Massenet; 5° M. Maurice Vanboucke, monologues, XXX; 6° Orphéonistes Crick-Sicks, Le Tyrol, scène chorale, Ambroise Thomas.

Deuxième partie. — 1° Musique Municipale, A Symphonie pastorale de Beethoven; B Ouverture de Semiramis, arrangée par M. A. Grisey, Rossini; 2° M. Paul Deldyck, Air de Rigoletto, Verdi; 3° Mme Eva Malza, A Avril, mélodie, Charles Rojoux; B Malgré moi, mélodie, George Pfeiffer; 4° Maurice Vanboucke, monologues, XXX; 5° Orphéonistes Crick-Sicks, Nos Compagnes, chœur, Henri Marechal; 6. Le Midi (rêve), chœur avec voix avec accompagnement d'harmonie par les orphéonistes Crick-Sicks et la Musique Municipale. Le piano sera tenu par M. Paul Mager.

Tourcoing (Croix Rouge). — C'est aujourd'hui 17 mars que sera donné dans la salle de l'Hôtel des sapeurs-pompiers, la soirée dramatique offerte par le *Club d'agrément.* Le rideau sera levé à 6 heures. On commencera par un drame en 4 actes et 5 tableaux : *Victime de la vengeance d'un traître.* La soirée sera terminée par une comédie en 3 actes et 5 tableaux : *Fricotard et Chapuzot.* Le prix des places est de 1 fr. 25 pour les places réservées et de 75 centimes pour les autres.

PETITE CORRESPONDANCE

A un joueur de piquet de Tourcoing. — Il n'y a pas de règle précise à cet égard : mais comme à tout autre jeu, il est généralement admis qu'on ne doit plus regarder les levées quand elles sont une fois *couvertes.* C'est ce que ne ferait jamais un vrai joueur de piquet.

Ceci, ne peut guère avoir d'intérêt qu'en ce qui concerne les cartes du point : et on a toujours le droit, *n'importe quel moment de la partie,* de demander à son adversaire, combien il lui en reste.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE
31, RUE SAINT-GEORGES, 31
J. DUCROCQ, Propriétaire
— *COURS du Dimanche 17 Mars 1895* —

SARDINES FUMEES, 15 cent. la douzaine
Escargots aux fines herbes au beurre d'Oostcamp 0,75 la douz.
Véritables keapers harengs fumés sans sel, 0,45

Crustacés		Marée fraîche	[illegible]
Langoustes extra « à » fr.		Cabillaud	0,60
Homards (gros) » » » » » l.		Maquereaux	»,»»
Crabbes..... » » 0,00 et fr.		Soles	2,00
Ecrevisses (moy»). 0,.. et	0,00	Turbots	4,75
Escargots. [la douz.	et 0,75	Bar	»,»»
		Barbue	1,75
HUITRES	[la douz.	Raies	0,60
Arcachon 0,00 ; extra.....	1,00	Flottes	»,»»
Marennes blanches extra	1,50	Rougets	»,»»
Anglaises (extra-fines) .	2,00	Carrelets (pleis)	0,50
Moules..... (le kilo).	0,45	Truite saumonée	»,»»
		Anguilles de rivière	»,»»
Salaisons		Anguilles de mer	»,»»
Saumon rouge le 1/2 kil.	4,50	Vives	»,»»
Morue nouvelle ... le 1/2 k.	0,75	Saumon blanc	1,00
Harengs saurs à 05 2p 15 c.	0,10 pièce	Crevettes	»,»»
Harengs sales 2 p. 15 c.	0,10 » »	Brochet (eau douce)	»,»»
Craquelots, 0,00 la pièce		Merlans	»,»»
		Esperlans	»,»»
		Merluches	1,00
		Harengs frais, la pièce	0,10

Filets harengs saurs, huile d'olive, à 10 c. pièce. — Anchois de Norwège, à 0,05 c. — Anchois au sel blanc, 2 fr. le 1/2 kilo. **Saumon fraîcheur de Hollande** *3,50 le 1/2 k.* Poissons rouges, 20 et 30 cent. pièce. — Tanches, 0,75 et 1 fr. — Huîtres d'Ostende, 2 fr. la douz. — Huîtres fines de Burnham, 2 fr. 50.

CONSERVES DE POISSONS

NORD

Les votes des députés et l'amendement Brincard. — M. le comte de Montalembert nous informe qu'il a été porté par erreur à l'*Officiel* comme *s'étant abstenu,* à la séance de jeudi, dans le vote sur l'amendement Brincard, tendant à l'allocation d'un crédit de 500,000 francs pour pensions de retraite aux anciens militaires des armées de terre et de mer ayant accompli quatorze années de service antérieurement à la loi du 23 juillet 1881.

En réalité, M. de Montalembert a voté *pour.*

Plusieurs autres députés, portés comme ayant voté *contre,* ou s'étant abstenus, déclarent dans l'*Officiel* d'aujourd'hui qu'ils ont, au contraire, émis un vote favorable.

On sait que d'après les chiffres publiés au *Journal Officiel* de vendredi, l'amendement Brincard aurait été repoussé par 251 voix contre 233. Or, de toutes les rectifications précitées, il résulte qu'en réalité, cet amendement a obtenu 250 voix contre 244 et qu'en séance on aura dû proclamer qu'il était adopté. Et encore dans ce chiffre de 250 voix, ne figure pas la rectification de M. de Montalembert qui n'est pas encore enregistrée à l'*Officiel* et les rectifications probables qui se produiront encore.

Il faut avouer que de telles erreurs sont vraiment regrettables, puisqu'elles modifient complètement le résultat d'un scrutin, et vraiment on devrait apporter un peu plus d'exactitude dans le dépouillement des votes.

Ajoutons à ce propos que l'honorable M. de Montalembert, qui a été également porté à l'*Officiel* comme s'étant abstenu sur l'amendement de M. Jaurès relatif à la suppression des indemnités des sénateurs, a voté *contre* cet amendement.

— Voici comment se sont répartis, à la séance du 15 mars, les votes des députés du Nord, dans les scrutins :

1° Sur l'amendement de M. Lemire, tendant à augmenter de 50,000 francs le crédit du chapitre 87 de la loi de finance portant dépenses de l'administration des douanes; cette augmentation devait servir à donner des secours aux agents des douanes qui ont des familles de plus de cinq enfants. (Repoussé par 274 voix contre 200).

Ont voté *pour* : MM. Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Defontaine, Dron, Dubois, Evrard Eliez, Guesde, Guillemin, Hayez, Jung, Le Gavrian, Lemire, Lepez, Loyer, Michaud, de Montalembert, Plichon, des Rotours, Sirot-Mallez, Weil-Mallez.

Ont voté *contre* : nos autres députés.

2° Sur l'amendement de M. Sembat, au chapitre 95 de la loi de finances, tendant à augmenter de 20 0/0 les salaires des ouvriers des manufactures de l'Etat. (Repoussé par 368 voix contre 121.)

Ont voté *pour* : MM. Defontaine, Guesde.

Se sont *abstenus* : MM. Dron, Dubois, Lemire.

Ont voté *contre* : Nos autres députés.

Un incendie à Dunkerque. — Un violent incendie a détruit dans la nuit de vendredi à samedi un magasin appartenant à M. Dulbouit, rue du Fort-Louis, 31, à Dunkerque. Le bâtiment contenait une grande quantité de chanvre et d'étoupes goudronnées. Les dégâts s'élèvent à 50,000 francs environ.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du samedi 16 mars.* — Jeanne Halsberge, rue de Beaucrewart 119 bis. — Albert Gosse, rue de Lannoy 300. — Julienne Delguste, rue Archimède 41. — Henriette Smitz, rue de l'Alma fort Wattel 36. — Emile Dambrin, rue de Maubeuge 28. — Georges Pille, rue Cuvoir 49. — Constant Houzet, rue des Arts 185. — *Mariage.* — Nicolas Langer, débourreur, 40 ans, rue d'Arcole 17 cour Joye et Jeanne Gérard, chapelière, 50 ans, rue d'Arcole. — Auguste Pollet, rattacheur, 32 ans, rue de Condé 34 et Amélie Fremelin, journalière, 39 ans, rue de Condé. — Florent Carette, tisserand, 29 ans, rue Voltaire 103 et Marie Brunel, canetière, 25 ans, rue Jacquard. — *Déclarations de décès.* — Marguerite Bantegny, 22 jours, rue de la Fulerie 72. — Henri Costeuoible, 4 mois, rue de l'Alouette 6. — Adolphe Willaert, 48 ans, rue des Longues-Haies 279. — Germaine Demarez, 1 an, rue de la Tortue. — François Rogé, 67 ans, rue de Sulférino.

FOURCOING. — *Déclarations de naissances du samedi 16 mars.* — Cyrille Vanbrenacker, ruelle Codron. — Madeleine Balcaen, rue Fin de la Guerre. — Laure Delattre, rue du Flocon. — *Publications de mariages.* — Léon Vanlerberghe 23 ans, tisserand et Joséphine Bulteel, 22 ans, à Mouvaux. — Omer Devianne, 26 ans, maçon et Camille Planquart, 22 ans, *soigneuse.* — Pierre Commont, 25 ans, fileur et Elise Dusollier 25 ans, soigneuse. — Henri Wauters, 24 ans, tisserand et Elise Cantaert, 24 ans, soigneuse. — Cyrille Desurmont, 25 ans, rattacheur et Sophie Lepers, 19 ans, moulineuse. — *Mariage.* — Emile Leman, 25 ans, agent de police et Marie Dervaux, 25 ans *retordeuse.* — *Déclarations de décès.* — Pierre Huygevelde, 2 ans, rue Masqueler 3. — Ernest Franchomme, 6 mois, rue du Touquet. — Jean Davray, 18 ans, quincaillier, rue Latérale 56.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DELMASURE-DUJARDIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Angèle-Eulalie-Alphonsine DELMASURE, décédée au pensionnat des Dames de Saint-MAUR, le 14 mars 1895, à l'âge de 17 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles qui seront chantées le samedi 16 courant, à 5 heures, à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 17, à 8 heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 18 dudit mois, à 10 he